

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Effets du nickel sur la santé dans La Cité-Limoilou :

LE DIRECTEUR RÉGIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DE LA CAPITALE-NATIONALE FORMULE SES RECOMMANDATIONS

Québec, le 26 avril 2013. — La Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale (DRSP), après avoir étudié de nombreuses analyses portant sur la qualité de l'air dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou, estime que les effets sur la santé liés à la présence de nickel sont réels, et que des recommandations s'imposent. L'avis préliminaire de santé publique déposé aujourd'hui, qui s'appuie sur des principes d'analyse et les normes établies, contient huit recommandations visant à minimiser les impacts sur la santé de la population visée.

La mission de la DRSP, les principes de base de l'analyse et les résultats

Rappelons d'abord qu'en vertu de la Loi sur la santé publique (LSP), la DRSP doit assurer la surveillance continue de l'état de santé de la population et protéger la santé de cette population lorsque celle-ci est menacée. De plus, lorsque la DRSP constate l'existence d'une situation à risque pour la population et qu'il existe des solutions efficaces pour réduire ces risques, elle peut intervenir avec les autorités concernées pour trouver des solutions. Plus précisément, une des activités de la DRSP concerne la surveillance des répercussions des épisodes de mauvaise qualité de l'air sur la santé de la population et la promotion des actions visant la diminution de la pollution atmosphérique.

D'entrée de jeu, il importe d'expliquer les principes de base de l'analyse de risques établie dans cet avis préliminaire de santé publique sur la contamination atmosphérique dans le secteur Limoilou. Ainsi, une substance retrouvée dans l'environnement aura des caractéristiques physiques, chimiques et une concentration et une distribution dans l'air, l'eau, le sol et les aliments, ce qui constitue la dose de la substance analysée. Puis, les effets sur la santé dépendront de la durée d'exposition des individus, la vulnérabilité de ceux-ci, et le mode d'absorption de la substance. Toutefois, dépendant des individus, les effets sur la santé ne se manifesteront pas toujours de la même manière, ou pas du tout.

Ainsi, en ce qui concerne les effets sur la santé, plusieurs études sont à prendre en compte avant de tirer des conclusions. Notons que l'effet sur la santé le plus fréquemment associé au nickel est la dermatite de contact, une forme d'atteinte de la peau. Entre 10 % et 20 % de la population est sensibilisée au nickel et pourrait présenter des réactions de type allergique lorsqu'exposée à ce métal. Quant aux personnes hypersensibles ou allergiques, la présence de nickel dans l'air ambiant pourrait les sensibiliser et ainsi augmenter le risque de développer d'autres allergies et de l'asthme.

Des seuils sécuritaires sont également fixés quant aux effets comme la bronchite chronique, la fibrose pulmonaire et l'atteinte des fonctions respiratoires ainsi que pour le cancer du poumon, qui permettent d'évaluer les excès de cancer sur une période de 70 ans, pour un million de personnes exposées.

Ainsi, selon les échantillonnages analysés à partir des données du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), la moyenne de nickel pour les trois stations de mesure de la qualité de l'air du secteur évalué dépasse de 4,4 fois la norme du Règlement

sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA) [12 ng/m³], pour la période du 2 avril 2010 au 28 mars 2012.

Des effets sur la santé, portant vers des recommandations

Considérant les normes existantes et les principes guidant l'analyse sur la contamination atmosphérique dans le secteur Limoilou, il est essentiel de faire la corrélation entre la durée d'exposition, la dose à laquelle la population est exposée, ainsi que les effets connus du nickel sur la santé. Le contexte de l'analyse porte vers des conclusions nuancées, et le directeur régional de santé publique, le docteur François Desbiens, a donc tenu à se faire rassurant : « À cet effet, tout doit être mis en œuvre pour rencontrer les normes en vigueur et tendre vers les seuils reconnus sécuritaires pour éviter des effets indésirables à la santé. »

Plus précisément, l'avis déposé démontre que chez des personnes en bonne santé, les concentrations de nickel dans l'air pourraient favoriser le développement de problèmes d'allergie, d'asthme et de dermatite de contact. De plus, les personnes hypersensibles ou ayant déjà une allergie au nickel, pourraient développer de l'asthme, associé ou non à des rhinites et de l'urticaire.

Malgré le fait que le présent avis de santé publique est axé sur le nickel et ses composés, rappelons que toute une gamme de polluants présents dans l'air ambiant de zones mixtes (industrielle et résidentielle riveraine) telles que l'arrondissement de La Cité-Limoilou, affecte la qualité de l'air qui représente un déterminant important de santé. Finalement, rappelons que des conditions socio-économiques s'ajoutent à ce fardeau sanitaire préoccupant dans ce secteur de la ville, tel qu'il a été démontré dans le dernier Rapport sur les inégalités sociales de santé de la DRSP.

Les recommandations de la DRSP

Les conclusions établies portent donc la DRSP à formuler des recommandations, afin de minimiser les impacts sur la santé de la population concernée.

Considérant que :

- Le secteur de Limoilou est l'un des pôles industriels majeurs de la région, et ce, depuis plusieurs décennies. La contamination par le nickel est le reflet de cette activité.
- Le secteur Limoilou présente un cumul de facteurs de risques environnementaux et de nuisances pour la santé de sa population qui mérite une approche globale et concertée.

C'est pourquoi le directeur régional de santé publique de la Capitale-Nationale émet les recommandations suivantes :

Aux générateurs de risques

1. Qu'ils développent ou actualisent leur plan d'action visant à réduire la contamination par le nickel et les autres contaminants (en particulier : NOX, particules, ozone, SO₂, COV) dans les quartiers affectés (ex. : caractérisation, réduction à la source, mesures de contrôle et de mitigation, suivi, information).
2. Qu'ils mettent en place les bonnes pratiques pour faire en sorte que leurs opérations génèrent le moins de contamination possible pour les citoyens riverains.

3. Qu'ils impliquent les citoyens riverains dans leur prise de décision concernant la gestion des risques environnementaux associés à leurs activités.

Au MDDEFP

4. Qu'il suive l'évolution de la contamination par le nickel et les autres contaminants de l'air ambiant (en particulier : NOX, particules, ozone, SO₂, CO) associés aux activités industrielles locales dans le temps pour que l'efficacité des mesures mises en place par les générateurs de risque puisse être appréciée.
5. Qu'il fasse le bilan de la contamination des sols par le nickel et autres contaminants (en particulier : métaux (Pb, Hg, Ni, Be, Cr, Cd), composés organiques semi-volatils (HAP, PCDD/F, BPC) dans les secteurs riverains des activités industrielles de l'arrondissement de La Cité-Limoilou.
6. Qu'il s'assure, pour une période de trois ans, d'obtenir des mesures sur les contaminants atmosphériques pour l'ensemble du territoire de La Cité-Limoilou, afin d'apprécier l'efficacité des mesures mises en place par les générateurs de risque et qu'il en saisisse le directeur régional de santé publique rapidement.

À la Ville de Québec

7. Qu'elle augmente ses activités de verdissement (incluant le recouvrement des sols à nu) et de nettoyage dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou.

Au ministère des Transports du Québec

8. Qu'il intensifie ses activités de nettoyage le long des routes et autoroutes sous sa juridiction, situées dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou.

Un comité intersectoriel déjà en action

Ces recommandations s'ajoutent à la création, il y a quelques semaines, par la DRSP, d'un comité intersectoriel sur la contamination environnementale dans La Cité-Limoilou dont le mandat consiste à travailler à l'intérieur d'une approche concertée pour mettre en place des mesures et réduire la contamination dans l'air ambiant. Des organisations des secteurs à la fois public et privé ont pris part, hier, à la deuxième rencontre de ce comité.

« J'ai bon espoir que la collaboration établie avec les organismes concernés, au cours des dernières semaines, concourt à résoudre les enjeux présents dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou. Les recommandations formulées aujourd'hui le sont dans le but unique de protéger la santé de la population de ce secteur » a conclu le docteur Desbiens.

L'avis de santé publique est disponible à l'adresse : www.dspq.gc.ca.